

RAPPORT 2020 « culture et récompenses Judo »

Il semble que la lecture du texte qui invite au respect mutuel, préalable à la compétition, soit influente, toutefois elle le serait plus encore si elle était utilisée par le responsable d'arbitrage lors de la réunion « arbitres-coachs » puis par le responsable de réunion, au micro, à destination des combattants et des parents, juste après l'échauffement et avant le début de chaque compétition.

Pour différentes raisons il apparaît que le meilleur moment pour la remise des distinctions soit en fin d'Assemblée Générale du Département.

En ce qui concerne nos progrès en la matière ; il nous a fallu de la patience et de la ténacité pour tenter d'obtenir des réponses claires et circonstanciées de la Fédération en cas de refus à nos demandes. Je déplore le peu de demandes émanant des clubs de notre Département : c'est le moins demandeur des départements.

Nous ne pouvons nous substituer aux dirigeants, aux enseignants qui, dans leur club, sont plus à même de connaître la situation et les mérites de chacun.

Solliciter une demande pour soi est incongru, par contre j'invite chaque acteur de notre passion commune qu'est le Judo, à se poser la question pour les autres : « dans mon entourage, existe-t-il quelqu'un qui mérite, à un titre ou à un autre, la reconnaissance de la fédération, donc de tous ? »

Une précision : si vous ne désirez pas que votre demande soit connue de l'intéressé (e) précisez le lors de cette demande et indiquez vos coordonnées pour pouvoir apporter des précisions éventuelles au dossier.

